Montpellier, le 19 novembre 2021

A Christophe Mauny, Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de l'Hérault
31 rue de l'université
34 000 Montpellier

Objet : **Plan national de prévention des noyades**

Monsieur le directeur académique,

L'équipe du SE-Unsa 34 est extrêmement surprise du courrier adressé ce jour à l'ensemble des écoles concernant la prévention des noyades. Si le sujet est important, le contenu du courrier laisse perplexe.

Quel est l'objectif ? Vous dressez un constat, annoncez une formation qui pourrait avoir lieu… dans 14 mois et d'ici là… les directrices et directeurs d'écoles sont :

- sommés de rajouter ce sujet lors d'un conseil d'école,
- sommés d'inviter des partenaires dont on ne saisit pas bien qui ils sont
- et sommés de proposer une action annuelle…

Monsieur l'inspecteur d'académie, peut-être qu'une première réponse pour la prévention des noyades serait de s'assurer que chaque territoire du département propose à sa jeunesse un accès à une piscine et un nombre de créneaux de natation suffisants pour permettre à chaque élève du département de pouvoir atteindre le palier du socle commun relatif au « savoir nager » ce qui est loin d'être le cas !

Sauf erreur, il est de votre compétence de faire vivre le lien entre l'Education Nationale et les collectivités territoriales et de vous assurer que les collectivités, lorsqu'elles ne le permettent pas, mettent tout en œuvre pour répondre à la priorité que constitue l'Ecole et la jeunesse. Œuvrer avec détermination pour la construction d'une piscine dans le centre-Hérault nous semblerait, par exemple, être une action bien plus judicieuse.

Les enseignants, lorsqu'ils ont la chance de pouvoir en faire bénéficier leurs élèves, s'investissent avec professionnalisme chaque année dans l'enseignement de la natation (de la GS au CP) sans pour autant avoir reçu de formation pour mener à bien cet enseignement. Ils sont trop souvent bien en reste d'avoir pu en bénéficier puisque les formations en EPS ont disparu des plans de formation départementaux et académiques depuis de nombreuses années…

Votre courrier laisse entendre que les enseignants, ou l'Ecole de façon plus large, pourrait être responsable de cet état de fait et qu'il lui incombe donc de trouver des solutions pour y remédier.

Monsieur le directeur académique, les chiffres auxquels vous faites référence mais dont vous ne citez pas la source doivent certainement être ceux de Santé Publique France. Des chiffres qui sont terriblement stables depuis au moins 20 ans (voir les enquêtes annuelles sur le site de Santé Publique France). Il n'y a eu en 2021, ni plus, ni moins de noyades qu'à l'accoutumé et le SE-Unsa voit mal quel

rôle l'école pourrait jouer en matière de prévention, au-delà de l'apprentissage de la natation à tous les élèves de la GS au CP.

Quel est l'objectif de ce courrier injonctif si ce n'est de faire le relai d'une énième lubie Ministérielle ?

Le préalable à toute action visant à développer « l'aisance aquatique » pour tous les élèves, intention louable s'il en est, est conditionné à l'accès régulier de tous les élèves concernés sur l'ensemble des territoires. Et ce préalable ne relève pas des écoles, mais de la capacité pour les collectivités territoriales de proposer des créneaux de piscine en nombre suffisant dans une proximité géographique des écoles raisonnable.

Adresser ce courrier alors que vous connaissez l'extrême tension des directrices et directeurs d'école relève de l'injonction contradictoire, voire d'un manque de lucidité. Gageons que nos collègues en fassent suffisamment preuve pour ne pas porter à ce courrier plus d'intérêt qu'il n'en demande.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34